



# CONFERENCE INTERAFRICAINNE DE LA PREVOYANCE SOCIALE CIPRES

-----

## QUATORZIEME SESSION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES

GENEVE, LE 05 JUIN 2008

### COMMUNIQUE FINAL DU CONSEIL DES MINISTRES

Le Conseil des Ministres de Tutelle de la Prévoyance Sociale des Etats membres de la Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale (CIPRES) a tenu sa 14<sup>ème</sup> session extraordinaire le 05 juin 2008 à Genève (SUISSE), sous la Présidence de Monsieur Octave Nicoué BROOHM, Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale de la République Togolaise, Président en exercice du Conseil des Ministres de la CIPRES.

A l'issue de cette session, le Conseil a pris les décisions suivantes :

#### **1°- Examen et adoption du rapport annuel 2006 du Secrétaire Permanent**

Sur proposition du Comité d'Experts et prenant en compte la production insuffisante des informations statistiques et financières par certains organismes, le Conseil des Ministres a décidé de reporter l'examen du rapport annuel 2006 du Secrétaire Permanent à sa prochaine session ordinaire prévue en 2009 au Bénin.

Le Conseil a par conséquent demandé à tous les organismes n'ayant pas encore transmis leurs informations financières et comptables ainsi que leurs données statistiques, à les communiquer sans délai au Secrétariat Permanent afin d'achever l'élaboration dudit rapport.

## **2°- Examen et adoption du rapport d'activité de l'exercice 2007 du Secrétaire Permanent**

Le Conseil a adopté le rapport d'activité de l'exercice 2007 du Secrétaire Permanent. Il a exhorté les organismes à produire les informations financières et comptables ainsi que les données statistiques nécessaires à la confection de la seconde partie du rapport annuel au plus tard le 30 juin 2008 en ce qui concerne les comptes annuels (Décision N°65/CM/CIPRES du 08 février 2001) et le 31 août 2008 pour les données statistiques (Décision N°185/CM/CIPRES du 07 juin 2007).

## **3°- Examen et adoption du rapport du Commissaire aux Comptes et des états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2007**

Le Conseil a approuvé les Comptes de l'exercice 2007 ainsi que le rapport du Commissaire aux Comptes. En conséquence, il donne quitus au Secrétaire Permanent et à l'Agent Comptable.

Le Conseil a également échangé sur la situation de la Guinée Equatoriale qui ne participe plus aux activités de la CIPRES depuis 2004 et sur les incidences des arriérés de contributions de cet Etat sur les budgets et les comptes de la Conférence.

Prenant en compte le fait que ce pays n'a pas dénoncé le Traité, le Conseil a décidé de continuer à enregistrer sur son compte cotisant, le montant des contributions dues. Toutefois, au plan budgétaire, les activités devront être programmées sur la base des seules contributions des Etats membres actifs.

Par rapport aux traitements comptables de ces créances et en raison de l'impossibilité de reclasser en créances douteuses et de provisionner les sommes dues par un Etat à une structure publique ou assimilée, le Conseil a demandé au Secrétariat Permanent d'appliquer les mêmes règles et principes que ceux admis en matière de cotisations sociales, dans des cas similaires.

## **4°- Point sur les contributions des Etats membres aux budgets de la Conférence**

Le Conseil a pris connaissance de la situation des contributions des Etats membres et se réjouit des efforts accomplis par tous les Etats membres en vue de s'acquitter de leurs contributions.

Le Conseil salue ces efforts. Il félicite l'ensemble des Etats et les exhorte à poursuivre dans cette voie.

Soucieux d'améliorer le fonctionnement de la Conférence, le Conseil invite les Etats membres redevables, à prendre les dispositions nécessaires pour apurer leurs arriérés.

### **5°- Résultats de l'étude sur les charges de la Conférence**

Le Conseil a échangé sur l'étude portant sur la réduction des charges de la Conférence.

Pour permettre à ses membres de faire une meilleure analyse de ce dossier, il a décidé de reporter son examen à sa session ordinaire prévue en 2009 au Bénin.

### **6°- Nomination du Commissaire aux Comptes**

Le Conseil a pris connaissance des résultats issus du dépouillement de l'appel d'offres international lancé par la CIPRES ainsi que des propositions de la Commission de Surveillance de la Prévoyance Sociale sur le choix du Commissaire aux Comptes. Il a entériné ces résultats et a par conséquent nommé le cabinet OKALLA AHANDA & Associés du Cameroun, Commissaire aux Comptes de la Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale pour un premier mandat de trois (03) ans renouvelable une fois, à compter de l'exercice 2008.

### **7°- Propositions d'amendements des textes de la Conférence**

Le Conseil des Ministres a examiné les propositions issues de la réunion du Comité d'Experts. En vue de préserver l'esprit de consensus qui a toujours prévalu dans la prise de ses décisions et l'unanimité requise en cas d'amendement du Traité en particulier, il a décidé de commettre un audit institutionnel de la Conférence au cours de l'exercice 2009 dont les incidences financières devront être prévues au budget dudit exercice.

### **8°- Remplacement des certains membres de la Commission de Surveillance de la Prévoyance Sociale**

Le Conseil a pris acte de la situation des postes vacants au sein de la Commission de Surveillance de la Prévoyance Sociale, suite à la

nomination des personnalités qui les occupent à des postes de responsabilités incompatibles avec la fonction de Commissaire.

En vue de pourvoir à ces postes, il a demandé à la République Gabonaise et à la République Centrafricaine de transmettre au Président du Conseil, les noms et les curricula vitae des personnalités devant être nommées au titre des représentants de l'ensemble des administrations nationales de prévoyance sociale, respectivement en tant que membre titulaire et membre suppléant de la Commission.

S'agissant de la requête de la République du Sénégal portant sur le remplacement du membre suppléant de la Commission au titre des administrations de tutelle et ressortissant de son Etat, le Conseil a invité cet Etat à saisir le Président du Conseil sur le sujet.

A propos de la demande de remplacement du représentant des Banques centrales à la Commission, formulée par le Gouverneur de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC), le Conseil a demandé au Président en exercice de saisir le requérant afin qu'il se rapproche de son collègue de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) pour recueillir son accord sur la question.

Sur tous ces points, le Conseil a donné mandat au Président en exercice de procéder à la formalisation des décisions qui s'imposent.

## **9°- Divers**

Aucun point n'étant inscrit au titre des divers, le Conseil au terme de ses travaux, adresse ses remerciements au Bureau International du Travail (BIT) pour les facilités mises à sa disposition et qui ont permis le bon déroulement de ses assises.

Fait à Genève, le 05 Juin 2008

LE CONSEIL DES MINISTRES